

Les Analyses du Centre Jean Gol



## **Analyse : politique d'asile : Etat des Lieux**

**Gaëlle Smet**

**Septembre 2015**

Administrateur délégué : Richard Miller

Directrice : Laurence Glautier

Directeur scientifique : Corentin de Salle

Avenue de la Toison d'Or 84-86  
1060 Bruxelles

Tél. : 02.500.50.40

[cjg@cjg.be](mailto:cjg@cjg.be)

## Analyse :

# Politique d'asile : Etat des Lieux

Quelles solutions devons-nous prendre face à la crise de l'asile et face à la pire crise migratoire depuis la Seconde Guerre mondiale ? Quel sera l'impact de cet afflux migratoire en Europe et en Belgique ? Faut-il changer la législation belge et européenne ? Comment faire pour endiguer l'immigration clandestine et renforcer la sécurité des frontières extérieures et de l'espace Schengen ? Quelle aide peut-on apporter aux pays de première ligne comme la Grèce ou l'Italie ? Faut-il développer un plan de répartition obligatoire des demandeurs d'asile en Europe ? Comment peut-on renforcer Frontex et notamment les missions Triton et Poséidon de sauvetage des migrants en Méditerranée ?

Depuis le début 2015, l'agence chargée de la surveillance des frontières extérieures de l'Union, Frontex estime que 630.000 personnes ont été dénombrées aux frontières de l'UE au cours des 9 premiers mois de l'année, contre 280.000 sur l'ensemble de l'année 2014.

La grande majorité de ces migrants arrivant passe par la frontière gréco-turque. Selon des estimations du HCR, les Syriens représentent 50% de ceux qui ont traversé la Méditerranée depuis le début de l'année (et 70% de ceux arrivant en Grèce), suivis des Afghans (13%), des Erythréens (8%), des Nigériens (4%) et des Somaliens (3%). En Syrie (22 millions d'habitants), la guerre civile a fait depuis mars 2011 plus de 250.000 morts et forcé plus de la moitié des Syriens à fuir leur foyer: 8 millions d'entre eux sont déplacés dans le pays et 4 millions réfugiés dans les pays limitrophes (Turquie, Liban, Jordanie), dont un nombre croissant tente de gagner l'Europe occidentale.

Suite aux drames survenus en Méditerranée, l'Union européenne a mis en place un agenda migratoire en mai dernier. Dans son discours pour l'Union le 9 septembre dernier, le président de la Commission Jean-Claude Juncker a demandé la mise en place d'un plan de répartition immédiat de 160.000 réfugiés. L'Allemagne pourrait accueillir cette année jusqu'à "1.5 million" de migrants même si la prévision de 800.000 annoncée à la mi-août --un record déjà-- reste officiellement inchangée. Rien que pour le mois de septembre, l'Allemagne a accueilli près de 160.000 migrants.

La Belgique également voit ses demandes d'asile exploser, 2975 en juillet, 4621 en août pour atteindre 5472 en septembre un record historique dans notre pays. Depuis le début de l'année jusqu'en septembre, 22.226 demandes d'asile ont été introduites en Belgique. <sup>1</sup>

En outre, la majorité des demandes sont introduites par des personnes de nationalité dont le taux de reconnaissance est très élevé : pour le mois d'août : 2.160 Irakiens, 916 Syriens, 428 Afghans, 211 Somaliens ce qui a un impact sur le taux de reconnaissance global qui augmente maintenant à 61%, un record absolu. <sup>2</sup>

### ➤ Situation actuelle

Ces chiffres doivent se comprendre face à la situation dramatique existant dans certains pays comme la Syrie, l'Irak ou l'Erythrée qui pousse nombre de personnes à l'exil fuyant les atrocités de la guerre et à la migration subsaharienne où les passeurs profitent du chaos sur les rives de la Méditerranée notamment en Libye pour envoyer des migrants sur des bateaux de fortune vers les

---

<sup>1</sup> Chiffres du CGRA

<sup>2</sup> Chiffres CGRA

côtes italiennes. Ce type de trafic d'êtres humains est en plein essor depuis les chutes du colonel Kadhafi en Libye et Ben Ali en Tunisie et rapporte des milliards aux passeurs qui n'ont guère de scrupules à envoyer à la mort des centaines de migrants désireux d'un meilleur avenir économique en Europe.

La lutte contre les passeurs doit devenir une priorité de l'Union. Le trafic de migrants prend de plus en plus la forme de réseaux aux nombreuses ramifications. Le revenu global de cette activité est évalué à 40 milliards de dollars chaque année (Rapport United Nations drugs and crime 2013).<sup>3</sup>

Ainsi à titre d'exemple, en Grèce, on a dénombré 88.000 arrivées en août, soit 11 fois plus qu'en août 2014. Près des trois quarts des migrants et réfugiés arrivant dans les îles grecques de la mer Egée sont des Syriens. En Hongrie, on a noté plus de 52.000 arrivées en provenance de Serbie qui ont été recensées en août, soit 20 fois plus qu'il y a un an. Depuis le début de l'année, cela fait plus de 155.000 arrivées pour la Hongrie.<sup>4</sup>

Depuis plusieurs mois, l'Union européenne fait face à un afflux migratoire sans précédent. Près de 600.000 demandes d'asile ont été déposées dans l'UE28 en 2014. Un record sans précédent qui sera vraisemblablement pulvérisé en 2015 et en 2016.

De par les naufrages dramatiques survenus en Méditerranée, l'attention médiatique s'est portée sur la situation des migrants traversant la Méditerranée pour rejoindre Lampedusa et l'Italie. Plus de 2.000 d'entre eux seraient déjà malheureusement morts en 2015 lors de traversées périlleuses sur des bateaux de fortune. Suite à ces dramatiques naufrages, notamment celui qui a coûté la vie à près de 800 personnes en avril 2015, l'Union européenne a mis en place un plan en 10 points et un agenda migratoire. La Belgique a été un des premiers pays à soutenir ce plan. La priorité a été donnée aux opérations de sauvetage via un renforcement de Frontex et de ses opérations Triton en Méditerranée et Poséidon en Mer Egée. La Belgique a contribué à ce renforcement avec le *Godetia* qui a participé au sauvetage de centaines de personnes.

Aujourd'hui la lutte contre les passeurs s'intensifie. La mission EU Navfor Med, rebaptisée opération Sophia a pour but de lutter contre les réseaux criminels de passeurs de migrants en Méditerranée.

Dans sa première phase, cette opération avait pour objectif une surveillance à distance de ces réseaux qui opèrent depuis les côtes libyennes. A partir du 7 octobre, la phase 2 sera opérationnelle et les navires, dont la frégate belge Léopold 1<sup>er</sup> pourront arraisonner les bateaux des trafiquants, les fouiller et les saisir. Actuellement cette mission est cantonnée aux eaux internationales en attendant l'autorisation du conseil de sécurité de l'ONU pour opérer cette fois dans les eaux libyennes.

La frontière gréco-turque est le point de passage le plus important des migrants, essentiellement venant du Moyen-Orient comme la Syrie et l'Irak et d'Asie centrale comme l'Afghanistan ou le Pakistan. Moins médiatisée, cette route est pourtant celle par où passe la très grande majorité de l'immigration illégale en Europe et ce, depuis des années.

---

<sup>3</sup> In <http://www.lefigaro.fr/vox/monde/2015/04/20/31002-20150420ARTFIG00047-immigration-en-mediterranee-que-peut-on-vraiment-faire.php>

<sup>4</sup> <http://www.lefigaro.fr/international/2015/09/15/01003-20150915ARTFIG00272-plus-de-500000-migrants-ont-franchi-les-portes-de-l-ue-depuis-janvier.php>

La multiplication des flux migratoires des Syriens ou des Irakiens fuyant la guerre et les horreurs de Daech et du régime de Bachar El Assad et arrivant depuis peu massivement dans des pays peu habitués à recevoir des demandeurs d'asile comme la Hongrie a mis en lumière cette route des Balkans.

Même si les opérations Triton et Poséidon de Frontex ont vu ses moyens tripler mais ce n'est pas suffisant. Cependant les moyens de Frontex sont dérisoires. Pour surveiller 90.000 km de frontières et 500 millions d'Européens, Frontex dispose d'un budget de 114 millions pour 2015... Ce qui est risible quand on sait que rien que le budget du CPAS de la ville de Liège était de 134 millions en 2014...

Frontex est devenu un outil essentiel et indispensable de sauvetage de vies humaines mais dont l'impact sur la lutte contre l'immigration illégale est limité. Une fois les personnes arrivées en Italie, leur retour dans le pays d'origine est une opération complexe à mettre en œuvre, notamment en raison de la difficulté à connaître leur identité et nationalité. Cette impuissance encourage le trafic.

En matière d'accueil : Les demandes d'asile déposées dans l'UE28 sont en augmentation année après année. En 2014, le nombre de demandeurs d'asile dans l'UE a atteint un record. 625.000 personnes au total ont déposé une "demande de protection internationale", soit une augmentation de 191.000 personnes (+44%). Conséquence directe de la guerre civile, le nombre de demandeurs d'asile syriens a explosé, passant de 50.000 à 123.000 entre 2013 et 2014.

Le nombre total de demandes s'élevait en effet à 332.000 en 2012 et à 434.000 en 2013, pour atteindre le chiffre de 625.000 en 2014, un record. Les chiffres de 2015 seront bien supérieurs.

D'après les chiffres publiés en mars 2015 par Eurostat, la Syrie est le principal pays d'origine des demandeurs d'asile en Europe. Une position que le pays occupait déjà en 2013. Conséquence directe de la guerre civile dans le pays, les Syriens ont été 122.800 à demander la protection de l'UE, soit 20% du nombre total de demandeurs. Les Afghans ont aussi été nombreux à déposer des demandes d'asile en 2014 (41.100), comme les Kosovars (37.900).<sup>5</sup>

En 2014, les 28 Etats membres ont accordé la protection à 162.770 demandeurs d'asile, sur les 359.795 dossiers étudiés, soit une augmentation d'environ 44% des décisions positives par rapport à 2013. Les chiffres seront bien plus impressionnants encore en 2015.

### ➤ Situation de l'Asile en Belgique

Après des mois de baisses chroniques du nombre des demandes d'asile dans notre pays, le nombre de demandes est reparti à la hausse. Une hausse progressive et gérable entre janvier et mai 2015. Une hausse spectaculaire à partir de mai.

Au total, plus de 130% d'augmentation des demandes en 4 mois. 4.621 demandes d'asile ont été déposées en août 2015 contre 2.975 en juillet. Soit une augmentation de 55%! Le mois de septembre a battu tous les records avec 5.472 demandes déposées. A titre de comparaison en juillet 2014, 1.490 demandes avaient été déposées et 1.580 demandes avaient été déposées en août 2014.

Au total, nous avons reçu pour 2014, 17.213 demandes d'asile correspondant 22.710 personnes. Depuis 2015 : 22.226 demandes d'asile ont été introduites en Belgique. Il est impossible de savoir

---

<sup>5</sup> <http://www.touteurope.eu/actualite/les-demandes-d-asile-dans-l-union-europeenne.html>

à ce stade quelle sera l'évolution des demandes d'asile dans notre pays mais nous devrions continuer sur ces mêmes bases.

Ainsi ces derniers mois le nombre des dossiers déposés au CGRA augmente sans cesse :

1.708 dossiers en mai<sup>6</sup> (contre 1.122 demandes en mai 2014)  
 2.289 dossiers en juin (contre 1.403 en juin 2014)  
 2.975 dossiers en juillet (contre 1.490 en juillet 2014)  
 4.621 dossiers en août (contre 1.580 en août 2014)  
 5.472 dossiers déposés en septembre ((contre 1.797 en septembre 2014)<sup>7</sup>

A chiffres inchangés, il faut ouvrir 4.000 places Fedasil supplémentaires par mois.

Le taux de reconnaissance est d'ailleurs en nette augmentation aussi. Alors qu'en moyenne annuellement, 23% des demandes d'asile trouvaient une issue positive, on atteint maintenant des taux de 60% de reconnaissance par le CGRA.

Rien qu'entre le mois de mars 2015 et août 2015, nous avons reçu :

2.337 demandes de Syrie  
 1.449 demandes d'Afghanistan  
 3.731 demandes d'Irak  
 1.333 demandes de Somalie

- En 2014, près de la moitié des demandes d'asile ou de protection subsidiaire (46,8%) ont abouti à une décision positive (en 2013 la moyenne était de 29,4 %).
- Actuellement le taux de reconnaissance est de 61%
- En 2015, la majorité des Syriens (98,5 %), des Afghans (84,9%) et des Irakiens (80,2%) demandant l'asile se voient délivrer le statut de réfugié ou de protection subsidiaire. <sup>8</sup>

Comme le CGRA l'a rappelé, il était impossible, vu l'évolution des chiffres des demandes d'asile entre janvier et mai, de prévoir la crise et l'ampleur de la crise qui allait arriver. Le gouvernement a pris les devants afin d'éviter une nouvelle crise de l'accueil.

Le gouvernement a également décidé le 24 septembre dernier de lancer des pistes des réflexions sur la révision du statut en termes de durée de séjour des réfugiés politiques et sur les possibilités pour durcir le regroupement familial des réfugiés afin de diminuer l'exemption d'un an permettant de procéder à un regroupement familial sans devoir prouver des conditions de revenus, un logement décent et une assurance maladie. L'extension du délai de traitement des dossiers de regroupement familial est également envisagé. Ce délai de traitement pourrait passer de 6 mois (après 6 mois une réponse positive est directement délivrée) à 9 mois comme la directive européenne sur le regroupement familial le permet.

#### ➤ **CGRA : procédure d'asile**

<sup>6</sup> Un dossier peut comporter plusieurs personnes. Ex : famille

<sup>7</sup> Chiffres CGRA

<sup>8</sup> Chiffres CGRA

Le Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides (CGRA) est compétent pour l'examen des demandes d'asile. C'est une instance administrative indépendante.

Lors du dépôt d'une demande d'asile, 3 options sont possibles :

1. Reconnaissance du statut de réfugié politique.

Le statut de réfugié politique vise les personnes qui ont quitté leur pays d'origine parce qu'elles étaient persécutées en raison de leur nationalité, de leur race, de leur opinion politique ou religieuse, de leur orientation sexuelle ou de leur appartenance à un certain groupe social.

Le statut de réfugié donne droit à un titre de séjour d'une durée illimitée.

2. Reconnaissance du statut de protection subsidiaire

Le statut de protection subsidiaire est accordé à l'étranger qui ne peut être considéré comme un réfugié et qui ne peut pas bénéficier de l'article 9ter, et à l'égard duquel il y a de sérieux motifs de croire que, s'il était renvoyé dans son pays d'origine ou, dans le cas d'un apatride, dans le pays dans lequel il avait sa résidence habituelle, il encourrait un risque réel de subir les atteintes graves

Sont considérées comme atteintes graves :

La peine de mort ou l'exécution, la torture, les traitements inhumains ou dégradants, une menace grave contre la vie d'un civil en raison d'une violence aveugle en cas de conflit armé interne ou international.

La protection subsidiaire est un statut récent qui n'est donc pas défini par la Convention de Genève mais par la Directive européenne 2011/95/UE « Qualification ».<sup>9</sup>

Il donne droit à un titre de séjour limité d'un an renouvelable à chaque fois pour une période de 2 ans. Après 5 ans, à compter de la date à laquelle la demande d'asile a été introduite, le titulaire de la protection subsidiaire reçoit une autorisation de séjour illimité en Belgique.

L'accord de gouvernement stipule aussi clairement que : « *Le gouvernement demandera au CGRA de d'examiner si des changements importants et durables dans la politique de protection envers un pays particulier ont eu lieu afin d'évaluer le droit à la protection subsidiaire des ressortissants concernés en vue du retrait du statut de protection subsidiaire. Si un terme vient d'être mis au droit de séjour, l'Office des Etrangers tiendra compte du taux d'intégration de la personne concernée au sein de notre société.* »<sup>10</sup>

3. Non reconnaissance par le CGRA

Si la situation du demandeur d'asile ne correspond à aucun des deux statuts, la personne sera déboutée du droit d'asile et devra théoriquement s'inscrire dans une procédure de retour volontaire ou de retour forcé si nécessaire.

---

<sup>9</sup> Directive 2004/83/CE du conseil du 29 avril 2004 concernant les normes minimales relatives aux conditions que doivent remplir les ressortissants des pays tiers ou les apatrides pour pouvoir prétendre au statut de réfugié ou les personnes qui, pour d'autres raisons, ont besoin d'une protection internationale, et relatives au contenu de ces statuts

<sup>10</sup> Accord de gouvernement, 9 octobre 2014, p. 153

Traditionnellement le refus de statut est celui qui est le plus souvent délivré puisqu'en moyenne les taux de reconnaissance du CGRA oscillent entre 20 et 23 %. Actuellement nous sommes dans une situation complètement différente et exceptionnelle puisque 60% des demandes sont acceptées.

### ➤ Les droits des réfugiés/Personnes ayant reçu le statut de la protection subsidiaire

L'article 23 de la Convention de Genève stipule clairement que « *Les Etats contractants accorderont aux réfugiés résidant régulièrement sur leur territoire le même traitement en matière d'assistance et de secours publics qu'à leurs nationaux.* »

En Belgique, tant les réfugiés politiques que les bénéficiaires de la protection subsidiaire ont droit au Revenu d'intégration sociale et aux allocations familiales. Comme n'importe quel Belge et comme n'importe quel bénéficiaire du RIS, ils devront trouver un emploi. Pendant les 5 premières années, le RIS est à 100% à charge du fédéral puis à hauteur de 55 à 70% après.

L'article 24 de la Convention de Genève stipule clairement que les réfugiés ont l'accès au marché du travail, à la sécurité sociale et aux allocations familiales comme les nationaux.

#### Ils ont accès au marché du travail :

Les réfugiés politiques ayant un titre de séjour illimité ont directement accès au marché de l'emploi dans les mêmes conditions que les Belges. Il en va de même pour ceux qui souhaitent s'établir comme indépendant, ils ne doivent pas demander de carte professionnelle.<sup>11</sup>

Les bénéficiaires de la protection subsidiaire ayant un titre de séjour limité d'un an renouvelable se voient délivrés durant les 5 premières années, un permis de travail C. Ce permis de travail a une durée limitée. Il est valable pour toutes les activités professionnelles. S'ils souhaitent se lancer dans une carrière d'indépendant, la Carte professionnelle sera exigée.

Les réfugiés politiques et les bénéficiaires de la protection subsidiaire n'ont pas droit aux allocations de chômage.

### ➤ Règles de l'Asile/Accueil chez Fedasil

Les règles concernant la procédure d'asile sont gérées sur base de traités internationaux et de directives européennes, principalement la Convention de Genève sur le statut des Réfugiés de 1951. Tant les instruments internationaux qu'euro-péens nous obligent à offrir un accueil aux demandeurs d'asile le temps qu'une décision soit prise par les autorités belges sur leur demande. La Belgique, comme tous les Etats-membres de l'Union européenne, a donc envers cette catégorie très spécifique de migrants des obligations sur lesquelles elle ne peut transiger.

Les lois de 2007 posent aujourd'hui les paramètres de l'accueil des demandeurs d'asile en Belgique. L'accueil est caractérisé par le choix d'une aide matérielle et non pas d'une aide financière gérée par l'Agence fédérale pour l'accueil des demandeurs d'asile (Fedasil).

---

<sup>11</sup> <http://www.emploi.belgique.be/defaultTab.aspx?id=4888>

Le droit d'asile est un des piliers de l'action et de la nécessaire solidarité de notre pays au plan international. L'accord de gouvernement ne souffre d'aucune ambiguïté : toute personne qui a besoin d'une protection internationale sera accueillie dans notre pays. Notre pays ne peut tourner le dos à ces populations et à ces familles en détresse fuyant les combats, le terrorisme et la barbarie sans limite de l'Etat islamique et des troupes de Bachar El Assad.

Afin d'éviter une nouvelle crise de l'accueil, le gouvernement de Charles Michel a pris ses responsabilités en décidant d'ouvrir temporairement de nouvelles places d'accueil sur base des disponibilités actuelles afin que ces personnes soient logées et accueillies le temps que le CGRA puisse statuer sur leur dossier. Il est important que ces personnes soient accueillies dignement et ne doivent pas dormir dans la rue comme lors de la précédente crise de l'accueil à l'époque Wathelet-Courard.

Des situations exceptionnelles requièrent des mesures exceptionnelles : de 16.000 à 36.000 places en quelques mois ! La Belgique disposait en juillet d'une capacité structurelle de 16.200 places. Le gouvernement a pris des mesures pour augmenter la capacité d'accueil jusqu'à 36.000 places. Le gouvernement prépare également un contrat-cadre pour créer 10.000 places tampons, qui seront opérationnelles si nécessaire en 2016 portant ainsi le nombre à 46.000 places.

Outre ces places d'accueil, le gouvernement a organisé pour la première fois un pré-accueil dans le WTC 3 pour offrir un toit aux personnes attendant devant l'Office des étrangers.

Théo Francken a annoncé le 2 septembre que l'Office ne gérerait que 250 dossiers, parce qu'il était matériellement impossible d'en enregistrer davantage : capacité de la salle d'attente limitée ; qualité de la procédure (enregistrement des personnes, prises des empreintes digitales etc.).

Jamais un tel système de pré-accueil n'avait été organisé ni en 2000 et ni en 2010/2011 à l'époque de Philippe Courard où des gens dormaient à la rue.... Pire, la crise était tellement mal gérée à cette époque qu'à plusieurs reprises, la Belgique a dû verser des astreintes à des demandeurs d'asile pour non-respect de ses engagements en matière d'asile.

Aujourd'hui ce bâtiment a une capacité d'accueil de plusieurs centaines de personnes et a eu pour corollaire naturel le démantèlement du camp au Parc Maximilien. Certaines personnes résident encore dans ce parc comme des personnes sans-abris, des collectifs de sans-papiers et des Roms. Les personnes vulnérables demandant comme les personnes âgées, les femmes avec enfants ou les femmes enceintes et les familles sont traitées en priorité afin qu'elles puissent rejoindre rapidement les centres Fedasil.

Ce renforcement des places d'accueil s'accompagnera aussi d'un renforcement substantiel du personnel des instances liées à l'accueil (Fedasil, CGRA, office des étrangers). Près de 334 personnes sont en phase d'engagement dans ces différentes instances (Fedasil, CGRA, SPF Justice Service des Tutelles, Sûreté de l'Etat, Office des étrangers).

### **Transfert rapide et retour renforcé**

Outre les mesures d'accueil, il importe aussi de prendre des mesures de transfert et de retour vu que 40% des demandeurs sont déboutés. Pour pouvoir garantir la sortie des centres, il est essentiel que les procédures soient rapides et courtes. Les demandeurs d'asile déboutés peuvent par ailleurs être mieux préparés au retour dans leur pays d'origine, ce qui réduit le risque d'introduction de procédures supplémentaires inutiles.



Outre le transfert rapide, il faut aussi un renforcement du retour. 60% des demandes d'asile sont reconnues, ce qui implique que les autres 40% doivent quitter le territoire. Une partie des personnes le fera de sa propre initiative ou via le retour volontaire, mais une partie considérable devra également être renvoyée vers son pays d'origine via un retour forcé. C'est pourquoi les services de l'Office des Etrangers qui sont chargés du suivi de ces dossiers de retour doivent être renforcés et le nombre de places en centres fermés sera augmenté pour passer de 450 à 605.

➤ **Action de l'ensemble des pouvoirs publics**

La politique d'asile ne représente pas qu'un coût pour le fédéral mais aussi pour les entités fédérées. Le gouvernement fédéral a pris ses responsabilités en termes d'accueil, les entités fédérées doivent faire de même.

Outre les moyens de Fedasil, du CGRA et de l'Office des Etrangers qui seront renforcés, la crise des réfugiés coûtera en 2016 quelque 120 millions d'euros supplémentaires en termes de revenu d'intégration, selon une estimation émanant du cabinet du ministre de l'Intégration sociale Willy Borsus.

Notre pays ne se contente pas d'accueillir ces populations en détresse, il faut ensuite les intégrer à notre vie de tous les jours pour qu'elles commencent une nouvelle vie : permettre l'accès aux logements, la scolarité des enfants, la mise à l'emploi et l'accès aux soins de santé etc. Ce sont des compétences qui sont régies par les Régions et les Communautés qui devront donc, comme le fédéral, faire preuve de responsabilité et de solidarité.

Dans la phase 2 de l'accueil quand les personnes ont obtenu une protection, pour une grande partie, nous tombons sur des compétences régionales et communautaires. Malgré les afflux que personne ne peut dorénavant ignorer, la Wallonie et Bruxelles semblent prendre timidement conscience de l'ampleur de la situation :

**Parcours d'intégration**

Là où l'urgence est la plus manifeste. Après des années de déni, le gouvernement wallon a annoncé le 29 septembre dernier que l'ensemble des 4 phases du parcours d'intégration allaient (enfin) devenir obligatoire. Il aura fallu l'exode le plus important de réfugiés depuis la Seconde guerre mondiale pour que le PS et le CDH rendent ce parcours obligatoire. Un budget d'environ 10 millions devrait être ajouté. 120h seront consacrées à l'apprentissage de la langue et 20h aux valeurs de la société belge.

Le renversement de prisme wallon fera-t-il des émules en Région bruxelloise, gérée par une majorité PS-CDH-FDF-SP.A-CD&V-Open VLD? Du côté du ministre-président Rudi Vervoort (PS), on se borne à rappeler le déblocage de fonds pour la création de deux «bapa», les bureaux d'intégration pour primo-arrivants. Pour le reste, il est trop tôt pour s'avancer.

Pour rappel, l'accord de majorité prévoit l'instauration d'un parcours d'intégration obligatoire. Mais, pour des questions institutionnelles, seule la Cocom est compétente pour organiser un parcours d'intégration obligatoire. Néerlandophones et francophones n'ont pas encore tranché la question alors que l'urgence est manifeste...

A ce stade, deux bureaux d'accueil Bapa seront très prochainement opérationnels. Rien de contraignant à ce stade. Si au final, le parcours d'intégration se fait dans le cadre de la Cocof, il ne peut être rendu obligatoire. Pour ce faire, il doit être organisé via la Cocom. L'inburgering à Bruxelles n'est d'ailleurs pas obligatoire. On ne sent pas non plus à Bruxelles une prise de

conscience du phénomène actuel ni même du phénomène migratoire tout court vu le nombre de primo-arrivants habitant à Bruxelles de manière structurelle

D'autres domaines risquent aussi de devenir rapidement très problématiques : l'accès aux logements, l'accès à l'emploi. Une piste de travail envisagée peut être l'activation des articles 60 via les CPAS.

#### **Fédération Wallonie-Bruxelles**

De nouvelles classes passerelles vont être ouvertes (Classes DASPA). Se pose aussi la question de l'accueil des mineurs étrangers non accompagnés (MENA) et du rôle de l'ONE.

La question de la reconnaissance des diplômes est également problématique tant pour les réfugiés reconnus que pour tout primo-arrivant. Or la reconnaissance des diplômes est une étape essentielle pour la mise à l'emploi et les procédures en FWB peuvent vite devenir laborieuses.

#### ➤ **Discours de l'Union Jean-Claude Juncker du 9 septembre 2015**

Dans son Discours sur l'état de l'Union le 9 septembre, Jean-Claude Juncker a proposé un nouveau plan de répartition de 160.000 réfugiés (120.000 + les 40.000 précédents du premier plan) dès la semaine prochaine. Ces réfugiés sont actuellement en Grèce, en Italie et en Hongrie. Sur ces 120.000 nouveaux réfugiés, la Belgique devrait en accueillir 4.564.

La répartition se ferait sur base de critères quantifiables : 40% population/40% PNB/ 10% moyenne des demandes d'asile déposées).

A aussi été proposé :

un mécanisme permanent de relocation vers tous les Etats membres en cas de crise ou de pression migratoire.

un système de contribution financière mis en place pour les Etats membres ne pouvant temporairement pas participer à l'accueil des demandeurs. Selon les plans de Jean-Claude Juncker, les pays qui ne pourraient pas participer au mécanisme de relocalisation, "*pour des raisons justifiées et objectives comme une catastrophe naturelle*" devront payer une contribution de 0,002% de leur PIB. Ces contributions, ainsi que l'aide européenne initialement prévue pour ces pays, seraient reversées aux autres pays européens.

une liste européenne commune des pays sûrs permettant un traitement accéléré des demandes pour les ressortissants provenant de ces pays dits sûrs. Des pays comme l'Albanie, la Bosnie, la Macédoine, le Kosovo, le Monténégro, la Serbie et la Turquie seraient ajoutés.

un plan d'action « Retour » pour une politique de retour plus efficace

Sécurisation des pays d'origine : participer à la solution politique aux crises sur la rive de la Méditerranée (Libye, Syrie), support financier aux Etats, accords de réadmission et développement des partenariats de mobilité. Poursuivre le dialogue sur la migration avec les pays clés (processus de Rabat et de Khartoum) avec l'Afrique et processus de Budapest avec les pays d'Asie.

Fonds pour l'Afrique : améliorer la stabilité pour lutter contre l'immigration clandestine (1,8 milliards€)

L'Union européenne s'est également engagée à verser un milliard d'euros supplémentaire au bénéfice des agences de l'ONU venant en aide aux réfugiés installés dans les pays voisins de la Syrie : Cette enveloppe européenne d'au moins un milliard d'euros alimentera les caisses du Programme alimentaire mondial (PAM) et du Haut-commissariat pour les réfugiés des Nations unies (HCR) dont le financement international a sensiblement diminué depuis le début de cette année, poussant en conséquence nombre de réfugiés acculés à la misère à prendre le chemin de l'Europe. Parallèlement un effort financier supplémentaire sera fait pour l'Italie, la Grèce et certains pays de l'est ainsi que vers les pays limitrophes de la Syrie qui accueillent 4 millions de réfugiés (Turquie, Liban et Jordanie).

Autre nouveauté, la création de « hotspots » dès novembre 2015 en bordure de l'Union : Ces centres d'enregistrement devront procéder à la prise systématique des empreintes digitales des candidats réfugiés (conformément aux accords Schengen et Eurodac) et déterminer si ceux-ci peuvent ou non trouver accueil au sein de l'Union européenne. Ceux qui ne rempliront ces conditions devront être renvoyés vers leur pays d'origine. L'Europe entend d'ailleurs à cet égard renforcer et multiplier les accords de réadmission avec les pays d'origine.

La politique d'asile et d'immigration est basée sur un équilibre entre humanisme et fermeté. La Belgique est un pays accueillant. Depuis 5 ans, nous avons reçu plus de 100.000 demandes d'asile ! Actuellement plus de 90% des ressortissants irakiens ou syriens déposant une demande d'asile sont acceptés.

En ce sens le gouvernement le démontre : Humanisme avec l'accueil des demandeurs d'asile mais aussi fermeté. Ainsi ce 22 septembre, Théo Francken a annoncé la 1000e expulsion, depuis le début de l'année, d'un délinquant ou criminel en séjour illégal chez nous. Aujourd'hui, nous en sommes à 1.048 expulsions de délinquants illégaux. Un record absolu!<sup>12</sup>

Autant il était impossible de prévoir il y a quelques mois la crise de l'accueil que nous traversons aujourd'hui, autant il est impossible de prédire de quoi demain sera fait. Raison pour laquelle le gouvernement a prévu la création de plusieurs milliers de nouvelles places d'accueil.

A priori, les flux migratoires ne vont pas se tarir. De nombreuses questions se posent également quant à savoir si l'Union européenne sera à la hauteur de la tâche et comment se dérouleront la mise en place des « hot spot » et des plans de répartition. De nombreuses questions se posent aussi sur l'évolution qui devra être donnée, notamment le rôle de la coalition internationale, dans sa lutte contre l'Etat islamique ainsi que l'implication de plus en plus manifeste de la Russie dans ce conflit.

---

<sup>12</sup> Un total qui dépasse les 629 expulsions de toute l'année 2013 et les 625 de 2014. En 2012, le prédécesseur de M. Francken, Maggie De Block, avait éloigné 378 ex-détenus.